



APPEL A COTISATIONS 2026

Le barème des cotisations est issu des discussions menées au niveau national avec les trésoriers fédéraux et les responsables des bureaux fédéraux des adhésions.

Le barème est **progressif**, car croissant avec le revenu net mensuel de l'adhérent. Il est aussi **indicatif**, car le montant du versement, acte militant, reste déterminé en raison et en conscience par l'adhérent.

Les cotisations des primo-adhérents sont proposées par souci de modération sur la 1ère tranche du barème.

Les cotisations sont versées **en chèque libellé à l'ADFPS 70 ou par virement bancaire (voir IBAN ci-dessous)**. Elles donnent droit à une réduction d'impôt de 66% du montant versé, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un reçu fiscal est adressé par le national.

Les cotisations sont utilisées :

- Au niveau national, pour contribuer au fonctionnement général du parti : administration, campagnes, site internet, affiches, tracts...
À cet effet, sur chaque adhésion, une part fixe de 18 € est automatiquement reversée au national, notamment pour l'établissement de la carte d'adhérent, et seul le reliquat est disponible pour la fédération. Ainsi, sur une cotisation de 20 €, seuls 2 € bénéficient à la fédération.
- Au niveau départemental, pour contribuer au fonctionnement de la fédération socialiste de Haute-Saône : secrétariat, courriers, réunions de travail, affiches, tracts, rencontres conviviales...

MODALITÉS D'ADHÉSION AU PARTI SOCIALISTE

GRILLE DE COTISATIONS

Revenu mensuel personnel net (revenus annuels divisés par 12)	Cotisations annuelles (adhérents imposables)	Cotisations annuelles (adhérents non imposables)
0 - 999 €	-	20 €
1 000 - 1 499 €	60 € (soit 20,40 € après impôts)	20 €
1 500 - 1 999 €	90 € (soit 30,60 € après impôts)	30 €
2 000 - 2 499 €	125 € (soit 42,50 € après impôts)	
2 500 - 2 999 €	165 € (soit 56,10 € après impôts)	
3 000 - 3 499 €	210 € (soit 71,40 € après impôts)	
3 500 - 3 999 €	260 € (soit 88,40 € après impôts)	
4 000 - 4 449 €	320 € (soit 108,80 € après impôts)	
4 500 - 4 999 €	380 € (soit 129,20 € après impôts)	

Les chèques de cotisation sont à libeller à l'ordre de l'ADFPS (Association Départementale pour le Financement du Parti Socialiste) et à adresser à la Fédération du Parti Socialiste, 33 rue St Georges, 70000 VESOUL

**Les militants déterminent eux-mêmes le montant de leur cotisation,
à partir des montants indicatifs de la grille ci-dessus.**

*Les encaissements échelonnés ou la mensualisation peuvent être envisagés
(prendre contact avec la trésorière au 06 72 96 35 64)*

Au cours de l'année suivant ta cotisation, un reçu fiscal te sera fourni par la Fédération. Il te permet d'obtenir une réduction d'impôt d'un montant égal à 66 % du montant de ta cotisation, (voir grille ci-dessus)

Amitiés socialistes,

Jérôme DREZET
1er Secrétaire fédéral

Josiane BARBANT
Trésorière fédérale

Partie ci-dessous à joindre à ton règlement :

-----X-----X-----X-----X-----X-----X-----X-----

Nom, prénom :

Montant de la cotisation :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

IBAN pour paiement par virement :

Crédit Mutuel					
RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque 10278	Guichet 07500	N° compte 00024586045	Clé 71	Devise EUR	Domiciliation CCM VESOUL
Identifiant international de compte bancaire					
FR76	IBAN (International Bank Account Number) 1027 8075 0000 0245 8604	571	BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A		
Domiciliation CCM VESOUL 4 ET 6 RUE GEORGES GENOUX BP 129 70003 VESOUL CEDEX			Titulaire du compte (Account Owner) ASS DEPARTEMENTALE FINANCEMENT PARTI SOCIALISTE HAUTE SAONE 33 RUE SAINT GEORGES 70000 VESOUL		
03 84 76 91 37			PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.					